



servitude de plus de 30ans

Par **evejluc**, le **19/03/2011** à **19:01**

bonjour je voudrais savoir se qu'on a droit de faire ou pas.on et propriétaire depuis 18 ans dans l'acte il et marquer quon a droit passage a pied et voiture .servitude depuis plus de 30ans.pour rentrer chez nous et aller dans garage il faut remonter dans la cour du voisin.il y a quelque temps il nous disé que garage lui appartené je suis aller voir notaire le garage et a nous.je suis aller lui donner les papiers.il a mi des hortensias le long de son batiment et de mon garage sa fait que la cour et o moin reduit de 1 metre.quand l'une de cé fille vient on peut pas monter ni descendre.cet semaine une voiture et monter pour venir decharger chez moi le voisin et sorti sa fille et arriver se garer devant le vehicule qui été monter pour chez moi.il a dit a sa fille reste la rentre ta le ten.et sa fille a dit a la personne qui été monter chez moi monsieur vous avez pas le droit de vous garer la ses une servitude.je voudré connaitre mes droit merci sa fait 18ans que jhabite la on a toujours fait pour que sava.quelque fois si on doit partir et quil y a voiture au milieu on va pas les faire bouger on prend lautre voiture qui et garer en bas.je voudrais savoir pour pouvoir faire voir a mon voisin gentiment .je veut pas faire dhistoire comme lui merci